



Commune des Bouchoux

Conseil Municipal du 1^{er} avril 2022

Présents : Benoît COLLIN, Jérôme GRENARD, Jean-Marc HENROTTE, Philippe HERNANDEZ, Isabelle HEURTIER, Pascale LOMBARD, Anne MICHAMBLÉ, Claude PERRIER--CORNET, Michaël PONCET

Excusés : Karine JEANTET-PROST avec pouvoir à Jérôme GRENARD
Sylvain DIONNET avec pouvoir à Anne MICHAMBLÉ

Secrétaire de séance : Jean-Marc HENROTTE

Ouverture de la séance à 19h12

Approbation du procès-verbal du 4 mars 2022

Le procès-verbal du 4 mars 2022 est adopté sans remarque à l'unanimité des présents et pouvoirs.

Délégation au maire : attribution d'une case au colombarium.

1. Budget principal : affectation du résultat 2021

Lors du précédent conseil, il n'y a pas eu d'affectation de résultat sur le budget principal mais le trésorier a demandé qu'il en soit pris une pour prendre en compte les 100,12 € du résultat de clôture du budget lotissement. Le maire expose que les résultats antérieurs reportés de fonctionnement sont de 11 580,10 €, que les résultats de fonctionnement de l'exercice sont de 47 023,04 €, alors l'exercice 2021 a généré un excédent de fonctionnement de 58 603,14 €. Le résultat cumulé avec la clôture du budget lotissement d'un montant de 100,12 € fait apparaître un résultat de clôture de l'exercice 2021 de 58 703,26 €

Après délibération, le conseil décide d'affecter ce résultat au compte R002 à l'unanimité des présents et pouvoirs (11 voix),

2. Budget primitif principal 2022

a. Participations aux organismes

2. Jérôme GRENARD donne les montants des participations proposés par les différents organismes :

Syndicat des Ecollets	650,00 €
SIVOS	85 710,92 €
SIVU	9 600,00 €
PNR	1 109,00 €
SIVOS Bellecombe Les Moussières (étude archi bât)	3 200,00 €
SIVOS Bellecombe Les Moussières ALSH	4 200,00 €
TOTAL	104 460,92 €

a. Vote des taxes

Le maire présente les simulations des taux des impôts directs locaux qui définissent les montants collectés par la commune.

Taux Taxe Foncière Bâti actuel = 47,76

Taux Taxe Foncière Non Bâti actuel = 41,59

Une augmentation de 1% apporterait une recette supplémentaire de 1688 € et une augmentation de

1.5 % une recette supplémentaire de 2524 €

Après débat le conseil décide de ne pas modifier les taux des taxes par 9 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention (AM pour SD car pas son avis).

b. Vote des subventions sollicitées

Il est proposé d'inscrire un montant de 1700,00 € qui seront répartis, par délibération, en fonction des demandes. Après délibération, à l'unanimité des présents et pouvoirs, le conseil décide d'inscrire la somme de 1 700,00 € à l'article 6574.

3. Vote du budget principal

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement

011 - Charges à caractère général	135 840,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	89 390,00 €
014 - Atténuations de produits	18 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	132 510,00 €
66 - Charges financières	3 644,00 €
67 - Charges exceptionnelles	10,00 €
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	50,00 €
022 - Dépenses imprévues	15 683,16 €
Total dépenses réelles	395 127,16 €
Total dépenses d'ordre	7 606,00 €
Total dépenses de fonctionnement	402 733,16 €

Recettes de fonctionnement

002 - Excédent de fonctionnement reporté	58 703,26 €
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	46 300,00 €
73 - Impôts et taxes	180 035,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	74 190,90 €
75 - Autres produits de gestion courante	37 500,00 €
76 - Produits financiers	4,00 €
77 - Produits exceptionnels	
013 - Atténuation de charges	
Total recettes réelles	396 733,16 €
Total recettes d'ordre	6 000,00 €
Total recettes de fonctionnement	402 733,16 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement

16 - Emprunts et dettes assimilées	35 270,40 €
20 - Immobilisations incorporelles	7 000,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	3 573,94 €
21 - Immobilisations corporelles	220 893,61 €
23 - Immobilisations en cours	30 720,00 €
Total dépenses réelles hors opérations	297 457,95 €
Total dépenses opération d'investissement	
Total dépenses d'ordre	6 000,00 €
Total dépenses d'investissement	303 457,95 €

Recettes d'investissement

001 - Excédent d'investissement reporté	165 336,57 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	20 161,00 €
13 - Subventions d'investissement reçues	65 854,38 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	26 500,00 €
27 - Autres immobilisation financières	18 000,00 €
Total recettes réelles hors opérations	295 851,95 €
Total recettes opération d'investissement	
Total recettes d'ordre	7 606,00 €
Total recettes d'investissement	303 457,95 €

Après délibération, le conseil approuve le budget primitif principal 2022 à l'unanimité des présents et pouvoirs (11 voix)

4. Vote du budget d'assainissement 2022

Jérôme GRENARD rappelle qu'il s'agit d'un budget prévisionnel travaillé en commissions finances.

Dépenses de fonctionnement

011 - Charges à caractères général	355,93 €
66 - Charges financières	10 300,00 €
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	400,00 €
Total dépenses réelles	19 055,93 €
Total dépenses d'ordre	4 956,00 €
Total dépenses de fonctionnement	24 011,93 €

Recettes de fonctionnement

002 - Excédent de fonctionnement reporté	12 361,93 €
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	11 600,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	50,00 €
Total recettes réelles	24 011,93 €
Total recettes de fonctionnement	24 011,93 €

Dépenses d'investissement

001 - Déficit d'investissement reporté	13 044,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	76 358,58 €
20 - Immobilisations incorporelles	94 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	24 000,00 €
23 - Immobilisations en cours	1 568 492,96 €
Total dépenses réelles hors opérations	1 775 895,54 €
Total dépenses d'ordre	94 000,00 €
Total dépenses d'investissement	1 869 895,54 €

Recettes d'investissement

10 - Dotations, fonds divers et réserves	13 044,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 757 895,54 €
Total recettes réelles hors opérations	1 770 939,54 €
Total recettes d'ordre	98 956,00 €
Total recettes d'investissement	1 869 895,54 €

Après délibération, le conseil adopte à l'unanimité des présents et pouvoirs le budget primitif assainissement 2022. (11 voix)

5. Vote du budget photovoltaïque 2022

Dépenses de fonctionnement

002 - Déficit de fonctionnement reporté	11 277,70 €
011 - Charges à caractères général	1 450,00 €
66 - Charges financières	5 785,94 €
67 - Charges exceptionnelles	
Total dépenses réelles	18 513,64 €
Total dépenses d'ordre	28 636,00 €
Total dépenses de fonctionnement	47 149,64 €

Recettes de fonctionnement

70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	12 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	12 000,00 €
Total recettes réelles	24 000,00 €
Total recettes d'ordre	23 149,64 €
Total recettes de fonctionnement	47 149,64 €

Dépenses d'investissement

16 - Emprunts et dettes assimilées	15 178,22 €
21 - Immobilisations corporelles	38 713,33 €
Total dépenses réelles hors opérations	53 891,55 €
Total dépenses d'ordre	23 149,64 €
Total dépenses d'investissement	77 041,19 €

Recettes d'investissement

001 - Excédent d'investissement reporté	48 405,19 €
Total recettes réelles hors opérations	48 405,19 €
Total recettes d'ordre	28 636,00 €
Total recettes d'investissement	77 041,19 €

Après délibération, le conseil adopte à l'unanimité des présents et pouvoirs le budget primitif photovoltaïque 2022. (11 voix)

6. Fibre optique : convention d'occupation sur le domaine privé de la commune au profit d'Altitude FIBRE 39 pour l'installation d'un SRO

Le maire propose de reporter la signature de la convention car il y a plusieurs interlocuteurs et il manque beaucoup d'éléments pour prendre des décisions sur les travaux de la fibre.

Après débat, le conseil ajourne ce point.

7. Comité des fêtes : demande d'utilisation de la salle de justice pour l'atelier Chorale

Le comité des fêtes demande la salle de justice pour l'atelier Chorale en lieu et place de la salle polyvalente. Le maire propose d'autoriser la chorale selon la convention de mise à disposition de la salle de justice 2019 -055 du 26/09/2019.

Après débat, le conseil décide de suivre cette délibération pour que le comité des fêtes puisse occuper la salle de justice pour l'atelier chorale.

8. Avenant à la convention de ruralité

Dans le cadre du travail en cours sur la fusion des SIVOS La Pesse / Les Bouchoux et Bellecombe / Les Molunes / Les Moussières, un avenant pour prolonger la convention de ruralité doit être signé prochainement et il convient d'autoriser le maire à la signer.

Après délibération, à l'unanimité des présents et pouvoirs le conseil accepte la prolongation de la convention de ruralité et autorise le maire à la signer. (11 voix)

Questions diverses :

- Organisation des élections présidentielles : Il manque encore des assesseurs pour la tenue du bureau du 24 avril et pour avoir d'éventuels remplaçants en cas d'empêchement de ceux qui sont déjà inscrits pour les 2 tours. Il est rappelé que s'il manque un assesseur, « les assesseurs manquants sont pris parmi les électeurs présents sachant lire et écrire le français, selon l'ordre de priorité suivant : l'électeur le plus jeune, puis l'électeur le plus âgé » et qu'il est « conseillé d'identifier un vivier de conseillers ou d'électeurs qui seront désignés assesseurs supplémentaires et qui pourront armer les bureaux de vote en cas de nécessité, à l'ouverture comme en cours de scrutin » (circulaire du 25/03/2022 relative à l'organisation matérielle et déroulement de l'élection du Président de la république)

Un nouvel appel à population sera envoyé.

- Points sur les commissions :

- Voirie : la commission travaille sur une liste de sujets à travailler et programmera ensuite une réunion ouverte à la population.

Les travaux du Mappa seront reportés à cause de l'augmentation des coûts qui n'entreront pas dans le budget alloué.

- Agriculture Forêt Environnement Tourisme :

- une réunion a eu lieu sur les baux ruraux environnementaux qui concerne les parcelles communales sur lesquelles on peut mettre des clauses environnementales (point d'eau, érosion des sols, types d'animaux, délimiter l'enfrichement, la commune peut aussi s'engager sur certains domaines etc.), le travail est en cours. Le travail se poursuit.

- Une rencontre avec les propriétaires d'une parcelle sur laquelle il faudrait passer pour exploiter une de nos parcelles de bois s'est tenue cette semaine.

- Point sur le rendez-vous avec le Vice-Président de la CCHJSC pour le sentier de randonnée « du Prieuré » qui sera débalisé et dont les informations directionnelles seront enlevées.

- Une discussion sur les chènes en liberté et leur divagation s'est engagée. Le débat sera mis à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

- Bâtiments : une commission bâtiment ouverte a eu lieu où 2 sujets ont été traités : l'église et la salle paroissiale. Deux groupes de travail se sont créés : un groupe pour la salle paroissiale avec comme objectif de mettre en place un projet, faire un état des lieux du projet, puis le réaliser en chantier participatif, certainement sur plusieurs années) ; et un autre groupe de travail pour l'église (toiture, chauffage etc.)

Informations diverses :

Les élections législatives auront lieu les 12 et 19 juin 2022.

La séance est levée à 22h35

Prochain conseil le 13 mai à 19h00

Isabelle HEURTIER

